



## PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 3 octobre 2002, à 20H15  
à la Salle de Spectacles

7<sup>ème</sup> séance 2002

## Séance du jeudi 3 octobre 2002

### Présidence de M. Ali Hemma-Devries, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette septième séance du Conseil communal.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, M. Jimmy Bornand, aux représentants de la presse, ainsi qu'au public, qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

**62** conseillères et conseillers répondent à l'appel ; dès 2100h, M. Vincent Keller (F.r.) a dû s'absenter, suite à un appel d'urgence (pompier), l'assemblée ne compte donc plus que 61 membres présents.

#### **Sont excusé(e)s :**

**Mmes Arielle Bonzon  
Nadine Cherpit  
Geneviève Finger  
Bastienne Joerchel Anhorn  
Yvonne Zurcher**

**MM. Henri Delapierre  
Hubert Desboeufs  
Roland Divorne  
Jean-Pierre Glaus  
Michel Grenacher  
Cédric Hostettler  
Christophe Kocher  
François Morisod  
Nicolas Noël  
Bernard Saugy**

#### **Est absent :**

**M. David Divorne**

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2002.
2. Communications de la Présidence.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications éventuelles de la Commission des finances.
5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

6. Préavis No 14 :  
Admission de 48 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.
7. Préavis No 15 :  
2003 - Fête interculturelle - Bicentenaire du Canton de Vaud.  
M. Claude Regenass, président-rapporteur.
8. Préavis No 16 :  
Arrêté d'imposition 2003.  
M. René Jaquier, président-rapporteur.
9. Propositions individuelles et divers.

---

## 1. Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 5 septembre 2002

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

**Mme K. Clerc Ulloa** (F.r.) indique qu'un point de son intervention a été oublié. Il s'agissait d'un vœu : elle proposait que les membres du Conseil communal puisse bénéficier d'une bouteille d'eau pour se désaltérer.

D'autre part, une erreur s'est glissée dans la liste des "excusé(e)s" - Monsieur le conseiller communal Roland Willomet était présent et non pas excusé lors de la sixième séance du conseil communal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté tel que modifié à l'unanimité.

**M. le Président** remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

## 2. Communications de la Présidence

**M. le Président** récapitule les résultats des votations fédérales et cantonales des 20, 21 et 22 septembre 2002 :

➤ **Résultats des votations fédérales et cantonales du 22 septembre 2002** :

• **Votations fédérales**

Electeurs inscrits : <b>7'074</b>	Cartes de vote reçues : <b>3'067</b>	Participation : <b>43,35 %</b>
-----------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------

Objet No 1 : or

Bulletins rentrés :	3'034	<u>Suffrages initiative</u>	
Bulletins blancs :	14	OUI :	1'404

Bulletins nuls :	3	NON :	1'566
Bulletins valables :	3'017	sans réponse :	0
<u>Suffrages contre-projet</u>		<u>Suffrages question subsidiaire</u>	
OUI :	1'344	initiative :	1'412
NON :	1'586	contre-projet :	1'433
sans réponse :	87	sans réponse :	172

Objet No 2 : **L M E** (loi sur le marché de l'électricité)

Bulletins rentrés :	3'032	OUI :	674
Bulletins blancs :	45	NON :	2'311
Bulletins nuls :	2		
Bulletins valables :	2'985		

• **Votations cantonales**

Electeurs inscrits : <b>7'057</b> Cartes de vote reçues : <b>3'060</b> Participation : <b>43,36 %</b>
---

Objet No 1 : Nouvelle Constitution vaudoise

Bulletins rentrés :	2'987	OUI :	1'661
Bulletins blancs :	70	NON :	1'251
Bulletins nuls :	5		
Bulletins valables :	2'912		

**M. le Président** indique que sous le point 9 - Propositions individuelles et divers, il sera pris en priorité les motions, interpellations, propositions de :

- Motion pour une démocratie participative de quartier à Renens - Mme T. Maystre (AeC)
- Interpellation : Au secours de nos balayeurs de rue - M. A. Goedecke (rad.)
- Proposition concernant une servitude de passage à pied sur la parcelle "En Bellevue" - Mme R.-M. Prêtre (soc.)
- Interpellation : Fontaine sur la place du Village - Mme K. Clerc Ulloa (F.r.)

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) souhaiterait connaître les erreurs les plus courantes dans le nouveau mode de votations. En effet, il a été dit qu'il y avait de nombreux bulletins annulés.

M. le Président ayant participé aux deux dépouillements selon le nouveau mode "vote par correspondance généralisé" énumère quelques erreurs, soit :

- Dépôt de la petite enveloppe jaune avec carte de vote et bulletin(s) à l'intérieur, dans la boîte-aux-lettres du Greffe ;
- Oubli de la carte de vote à l'intérieur de l'enveloppe de transmission ;
- Carte de vote sans signature.

**M. M. Christinat** (soc.) : Lors du dépouillement, j'avais soulevé le cas suivant : Dans une grande enveloppe-retour envoyée à la commune, à l'intérieur il y avait une carte de vote et une enveloppe avec bulletins et une autre carte. Ce vote a été annulé !

Je ne comprends pas, c'est la même chose qu'avant si quelqu'un votait par correspondance, il mettait sa carte de vote à l'intérieur, vous ne pourrez jamais vérifier si c'est bien la même personne qui a mis le bulletin de vote et la carte de vote dans son enveloppe. Ce vote doit être valable. Il a été compté non valable, je vous prie à l'avenir de bien vérifier, non seulement les informations transmises par le canton, mais aussi de vérifier si c'est bien correct.

**M. le Président** remercie Monsieur le conseiller communal Michel Christinat pour ses remarques. Or, il estime qu'il n'y a pas lieu de faire un débat sur le dépouillement. D'autre part, aussi bien les membres du bureau du Conseil que les collaborateurs du Greffe municipal traitent toutes ces affaires d'une manière correcte et professionnelle. Néanmoins cette intervention demeurera et sera traitée par les personnes s'occupant du dépouillement.

De plus, il s'avère également que la Municipalité enverra, avant les prochains scrutins du mois de novembre, un courrier pour préciser à nouveau les modalités de la nouvelle méthode de vote par correspondance généralisé.

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est pas demandée.

### **3. Communications de la Municipalité**

**M. le Président** propose - même si les membres du conseil communal ont reçu des communications écrites de la Municipalité - de citer quelques communications de la Municipalité à l'intention du public, ainsi que des téléspectateurs de TVRL.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, salue très cordialement l'assemblée. Elle indique que la Municipalité a diverses communications et réponses à présenter au Conseil communal.

**M. M. Peretten**, conseiller municipal : Vous avez trouvé à vos places, et j'ai vu que certains l'ont déjà parcouru, le fascicule "Renens nature en ville".

Dans le cadre d'Agenda 21, le service voirie et en particulier les parcs et promenades, ont le plaisir de vous offrir cet ouvrage qui permet à chacun de découvrir la nature en ville et surtout de participer activement à son développement.

Cette brochure sera distribuée aux nouveaux arrivants. Elle sera à disposition aux guichets communaux, pourra être commandée via Internet et Renens-Info. Une large diffusion est souhaitée. Par contre, un tous ménages a été écarté, vu le risque qu'une large quantité soit mise aux vieux papiers.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements en remerciant les auteurs de Nature en ville, qui contribuent à l'image de notre commune.

Puisque j'ai le micro, je vous rappelle que vous êtes cordialement invités à l'exposition Flores qui s'est ouverte ce jour et dure jusqu'au lundi 7 octobre 2002.

**M. O. Golaz**, conseiller municipal : Une commission interne à l'administration - service jeunesse-culture-sports - s'est réunie le 24 septembre 2002 pour une réflexion sur les bibliothèques et ceci dans le but de constituer un nouveau groupe de travail.

Une séance d'information et d'échange et de dialogue est prévue avec les conseillers communaux, afin d'esquisser le cadre de travail des professionnels en relation avec les milieux bibliothécaires.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme B. Forestier** (lib.) déplore qu'en page 2 des communications écrites de la Municipalité, sous "La Municipalité a participé à...", n'apparaisse pas la participation à la Fête des Ecoles du samedi 22 juin 2002 !

**Mme D. Pittet** (F.r.) : Madame Bonzon étant absente, j'aurais d'abord espéré qu'elle soit présente, elle aurait pu féliciter la Municipalité de la réponse à sa motion sur les jeunes en fin de scolarité.

Je souhaiterais que les informations qui sont données aux conseillers communaux puissent être ouvertes à l'ensemble de la population et que toutes les réponses à la question No 4 parlant des instances qui aident les jeunes entre 16 et 21 ans, que toutes ces instances soient connues des parents de notre ville.

Aussi souhaiterais-je que l'on parle dans un prochain Renens Info de :

- COFOP (centre d'Orientation et de Formation Professionnelles)
- CHARTEM (Centre Horizon d'Activité et de Relais Transition Ecole-Métiers)
- UTT (Unité de Transition au Travail)
- Association "Mobilier" - dont le siège est à Renens.

Ma demande est que ces informations soient offertes plus largement à la population.

**Mme M. Huguenin**, conseillère municipale : Je remercie Madame la conseillère communale Danièle Pittet des félicitations pour la réponse municipale à la motion. Je transmettrai votre excellente suggestion au comité de rédaction du Renens Info pour que l'on puisse par cette voie là effectivement faire connaître ces institutions qui s'occupent des jeunes en fin de scolarité.

Je tiens également à vous signaler que le don de Fr. 10'000.- de la Commune de Renens à l'association "Mobilier" pour soutenir leur installation dans notre commune, en faisant une démarche auprès des autres communes de l'Ouest a rencontré un écho positif, puisque 3 communes (Prilly, Crissier et Jouxens) ont répondu positivement ce qui a d'ores et déjà permis de doubler cette somme.

**M. O. Golaz**, conseiller municipal : J'aimerais apporter un peu de baume au cœur à Mme Betty Forestier en vous signalant aussi que dans le cadre de FLORES il y a non seulement les professionnels, mais l'Ecole est aussi présente, l'école primaire et vous pourrez admirer dans le cadre du Restaurant - devant sur la terrasse - de magnifiques travaux qui ont été réalisés par tous ces élèves et là je remercie infiniment la direction du primaire et tout particulièrement Mme Betty Forestier.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : En page 1 de son communiqué la Municipalité nous dit qu'elle est d'accord avec la société Valorsa pour qu'une étude soit menée en vue de l'introduction d'une taxe sur les déchets.

Je rappelle que parmi les 4 sujets de votation du 24 novembre, il y a précisément le référendum contre la loi sur les déchets et la taxe qu'elle prévoit.

Je propose donc que l'étude Valorsa ne commence pas avant le soir des votations et se limite à lire la page des résultats dans le journal.

Si la taxe est adoptée dans l'enthousiasme général, on pourra toujours réaliser un complément d'étude. Si l'enthousiasme ne devait pas être au rendez-vous (ce qui ne m'étonnerait guère) on sera heureux de n'avoir pas prévu une étude plus coûteuse.

Remarque : Il remercie la Municipalité au nom de Mme Arielle Bonzon, qui se réservera éventuellement d'intervenir à son retour de maladie.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : L'intervention de Valorsa auprès des communes était de savoir si on souhaitait mettre en place une taxe oui ou non, il y avait deux cases à cocher. Ensuite, si on était d'accord de mettre en route une étude pour harmoniser la pratique dans le secteur Valorsa.

La Municipalité ne s'est pas prononcée sur une taxe oui ou non - je pense que la Municipalité est plutôt contre les taxes - par contre, elle n'a pas voulu aller contre le fait que l'on cherche peut-être à harmoniser la manière de financer la récolte des déchets.

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

#### **4. Communications éventuelles de la Commission des finances**

La commission des finances n'a aucune communication.

#### **5. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales**

La commission des affaires régionales et intercommunales n'a aucune communication.

#### **6. Préavis No 14 : **Admission de 48 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.** **Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.****

**M. le Président** propose à **Mme Catherine Saugy** (AeC), présidente de la commission, de bien vouloir prendre place à la table des rapporteurs et de lire le rapport de la commission, même s'il a été envoyé à toutes les conseillères et conseillers communaux :

La commission de naturalisation s'est réunie le 11 septembre à 19h00, ancienne salle de Municipalité, pour étudier le volumineux préavis No 14. Elle était composée de Mmes et MM. Jean-Jacques Aegerter, Mireille Bandelier, Eva Gloor, Rosana Joliat, Vincent Keller, Danièle Pittet et Catherine Saugy, présidente-rapporteuse. Florence Widmer, Gisèle Martin et Olivier Barraud étaient excusés. Fidèle au poste, Mme Francine Grand a plongé à maintes reprises dans les dossiers des candidats, afin de répondre aux questions des commissaires et nous la remercions de sa disponibilité.

Partagée entre la satisfaction de voir augmenter le nombre de candidats qui franchissent le pas de la naturalisation et une relative inquiétude devant l'ampleur de la tâche, la commission s'est mise au travail avec diligence. Pour faciliter le débat et dans l'espoir de traiter ce préavis en une seule soirée, la présidente avait préparé un tableau de toutes les informations sur les candidats, contenues dans le préavis, ainsi qu'un récapitulatif en chiffres. Les commissaires ont pu ainsi « visualiser » les différents cas et aller très rapidement à la recherche des renseignements complémentaires sur les candidats qui les intriguaient. Plutôt qu'un rapport rédigé, les commissaires ont préféré que vous soient remis ce tableau et la petite statistique récapitulative. Les commentaires dans la colonne de droite résultent de la discussion en séance.

Nous ajouterons les remarques et informations suivantes :

- 1) la procédure de naturalisation des candidats est terminée puisqu'ils ont tous reçu l'autorisation fédérale, au terme de l'examen de leur dossier. La compétence du conseil communal est d'accorder la bourgeoisie de notre commune, puisque, en droit suisse, il est indispensable d'avoir une "commune d'origine" ;
- 2) le nombre élevé de candidats résulte de la décision du canton et de la Confédération d'encourager la naturalisation en accélérant le traitement des dossiers ;
- 3) dans cette perspective, le canton de Vaud a mis en place un organisme chargé de promouvoir la naturalisation. Celui-ci a édité un dépliant résumant et expliquant la procédure. Ce document a été largement distribué dans les greffes municipaux et dans les écoles notamment ;
- 4) ce nombre élevé de candidats contribue de manière encourageante à rétablir la situation qui veut que Renens, statistiquement, soit l'une des communes suisses où il y a le moins de naturalisations en regard du nombre d'habitants étrangers, et alors même que les demandes de bourgeoisie sont toutes acceptées.

Parvenus au terme d'un examen rigoureux des dossiers – et cela en une seule soirée – les commissaires se sont déclarés convaincus du bien-fondé des demandes et de la remarquable intégration des candidats. Deux commissaires se sont abstenus sur deux cas, pour des raisons toutes personnelles, sinon, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

Enfin, à la demande de la présidente, un vice-président de la commission a été désigné en la personne de Vincent Keller.

Madame la présidente-rapporteuse souhaite apporter une correction : sous rapport de la commission - tableau page 2, sous le nom Durmaz Tastutan Emine, il faut lire : époux Durmaz Zafar **Aydin**.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Ch. Widmer** (rad.) : La nouvelle présentation, sous forme de tableau, des candidats à la naturalisation me semble tout particulièrement intéressante.

En effet, elle permet une bien meilleure synthèse dans l'approche de l'ensemble des candidats et c'est tout spécialement le cas pour le récapitulatif en chiffres.

Un grand bravo et merci à Madame la Présidente et à sa commission pour cette heureuse initiative.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et prie **Mme C. Saugy** de procéder à la lecture des conclusions municipales.

#### C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,  
Vu le préavis No 14 de la Municipalité du 26 août 2002,  
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

Les pages 9 à 13 du PV ont été retirées d'internet en respect de la sphère privée.

7. **Préavis No 15 :**  
**2003 - Fête interculturelle - Bicentenaire du Canton de Vaud.**  
**M. Claude Regenass, président-rapporteur.**

**M. Cl. Regenass** (rad.), président-rapporteur de la commission d'étude, donne lecture du rapport de la commission :

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le jeudi 12 septembre 2002, à 19h. 30, à la Salle de Municipalité de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Danièle Ayer, Marcelle Bourquin-Chuard, Eva Gloor et de MM. Roland Divorner, Jean-Marc Dupuis, Eric Flaction-Rouvière en remplacement de M. Christian Widmer, Jean-Pierre Glaus, Christophe Kocher, Jean-Marc Reymond, et Claude Regenass, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme la Syndique Anne-Marie Depoisier, M. le Municipal Olivier Golaz, M. Laurent Schwed, chef du Service Culture Jeunesse et Sports et M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal. M. Ambresin, municipal des finances est excusé.

Nous tenons d'emblée à remercier ces trois personnes pour les réponses précises qu'elles ont données aux nombreuses questions des commissaires.

Après quelques mots d'introduction de Mme la Syndique, la commission procède à l'analyse du préavis point par point permettant ainsi de répondre aux interrogations des commissaires.

En préambule, tous les intervenants tiennent à préciser qu'ils regrettent la réponse négative du canton à la demande de subvention. Bien qu'ils comprennent aisément qu'il s'avère très difficile de répartir des sommes entre tous les demandeurs que ce soit une association, une commune, voire encore une société sportive, ils auraient souhaité que la 4<sup>ème</sup> ville du canton soit traitée à pied d'égalité avec le chef-lieu dudit canton ou d'autres villes bénéficiaires de cette manne. Par ailleurs, tous les membres de la commission comprennent et acceptent le choix de la Municipalité de maintenir une manifestation et de prouver ainsi que Renens est capable de fêter ce bicentenaire, sans aucune aide de l'Etat.

Il s'agit d'un challenge que la Ville de Renens se plaît à relever.

Il est évident que le budget a été adapté en conséquence donc revu à la baisse. Aux questions d'un commissaire souhaitant que l'on tienne vraiment compte des deux aspects de la fête, il est répondu que le comité provisoire d'organisation n'a, à aucun moment, souhaité éliminer le bicentenaire et que celui-ci fera partie intégrante de la manifestation comme stipulé dans le préavis. Plusieurs commissaires insistent afin que les deux volets de la fête cités en titre soient absolument repris par le nouveau comité d'organisation, ils souhaitent également que l'on s'approche d'autres groupes qui ont déjà entrepris des recherches approfondies sur les anciens habitants de Renens afin que ce travail ne soit pas fait à double. Une référence à l'année 1803 et non pas seulement à 1903 est également souhaitée.

Tous les commissaires approuvent également l'accompagnement de professionnels tout en sachant que ceux-ci amèneront gracieusement leur expérience.

Concernant le budget, un commissaire s'étonne des montants élevés prévus pour la location d'une cantine ainsi que pour le domaine de la publicité. Il lui est répondu que les prix de location des cantines ont suivi la courbe ascendante du nombre de fêtes prévues pour cette commémoration et qu'il faut compter 20% de frais de location supplémentaires par rapport à une année ordinaire.

Par ailleurs, dans cette somme, il convient de tenir compte que Fr. 15'000.— sont budgétisés pour les installations techniques, éclairage ou électricité, absolument nécessaires pour la réussite de la fête. Il est également précisé que ce montant pourrait être alloué pour la location de plusieurs cantines de plus petites capacités. Cette multiplication des cantines répondrait ainsi aux vœux de plusieurs sociétés qui souhaitent se produire dans un endroit plus convivial et moins bruyant qu'une grande cantine. En ce qui concerne la publicité, la Commune de Renens ne souhaite pas que les affiches, programmes ou autres publicités soient éditées « au rabais » mais bien par une présentation de qualité. Ceci a un prix même si les graphistes de la Commune de Renens sont engagés et les logos officiels repris.

D'autre part, compte tenu du fait que les deux établissements scolaires sont parties prenantes pour la manifestation, il est précisé que le financement est garanti non pas par le budget de la fête des écoles, laquelle n'est pas agendée pour 2003, mais bien par une participation prise sur le budget annuel alloué pour toutes les manifestations scolaires.

Un commissaire s'étonne également que l'on ait créé une association pour cette occasion. Il lui est confirmé que cette association a pour but unique de fournir le maximum de moyens financiers aux organisateurs de cette manifestation par la recherche constante de fonds auprès des sociétés de loterie, entreprises, etc. Elle doit permettre notamment d'éviter que l'on passe à côté de subventions, dons ou autres aides si celles-ci sont demandées par les instances communales. Il en ira de même pour les prochaines fêtes. D'autre part, cette association gèrera également les fonds versés annuellement, dès 2004, par la Commune de Renens pour l'organisation de la fête trisannuelle. Cette manière de pratiquer, si elle n'est pas usuelle, et néanmoins connue et appliquée pour plusieurs manifestations dans différentes communes et pour le Festival de Théâtre en Herbe pour ce qui concerne la ville de Renens.

Vu ce qui précède, les membres de la commission sont convaincus que les habitantes et habitants de la Ville de Renens doivent pouvoir bénéficier de cette fête et vous invitent, à l'unanimité, à voter les conclusions du préavis, non sans émettre les trois vœux suivants :

- ✓ **Vœu no 1**  
Souhaitent que le comité d'organisation axe sa fête sur des manifestations culturelles favorisant les spectacles, les productions ou autres animations, plutôt qu'une fête se rapprochant uniquement d' « une saucisse party ».
- ✓ **Vœu no 2**  
Au vu de l'engouement de certaines sociétés locales, constaté lors des séances d'informations, désirent que celles-ci soient relancées et invitées à participer activement aux tâches du comité d'organisation. Qu'il en soit également tenu compte lors des prochaines fêtes.
- ✓ **Vœu no 3**  
Que les organisateurs étudient sérieusement l'option de l'utilisation des infrastructures existantes, telles que la salle de spectacles, salle de gymnastique de la gare, voire encore église catholique pour certaines productions, ainsi que la location de cantines plus petites probablement moins onéreuses.

Tous les commissaires ont signé.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. A. Goedecke** (rad.) : Si j'approuve totalement le montant de Fr. 75'000.- pour le bicentenaire avec en toile de fonds la fête interculturelle pour 2003, je suis beaucoup plus réservé quant à l'introduction dans le budget de fonctionnement annuel d'un montant de Fr. 25'000.- permettant tous les trois ans d'organiser une fête dont le coût sera couvert également à concurrence de Fr. 75'000.-, par les deniers des contribuables, alors que nous ne parvenons pas à faire face à nos charges de fonctionnement actuellement et depuis plusieurs années.

Toutes nos sociétés locales s'autofinancent par leurs cotisations, les lotos qu'elles organisent et autres manifestations; cette manière de financer une fête de l'association interculturelle provoquera inévitablement une aspiration de demande de fonds publics, en raison de l'inégalité de traitement découlant de cette aide à l'une de nos associations locales.

Si l'on respecte notre engagement de veiller à la conservation des biens communaux donné sous le signe du serment, nous ne pouvons entériner ce soir le chiffre 3 des conclusions du préavis 15, sans bafouer l'engagement pris, surtout que cette dépense engage notre Commune à long terme. Je propose donc au Conseil l'amendement suivant:

- **Amendement** :  
Les conclusions du préavis 15 sont modifiées en ce sens que le chiffre 3 de celles-ci est radié / supprimé.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Si la Municipalité vous propose ce point 3 dans les conclusions c'est pour des raisons très simples : lorsque la Fête Interculturelle a eu lieu en 2000, la plupart de ceux qui l'avaient organisée et ceux qui l'avaient vécue ont dit que ce serait agréable d'en faire une tous les trois ans !

On a tenu compte de cette manière de voir les choses ; ensuite, il a paru plus facile de prévoir chaque année une participation de Fr. 25.000.- plutôt qu'une seule grosse somme chaque trois ans. C'est un soucis de lisser les dépenses de la commune dans le cadre de cette fête. Mais si c'est quelque chose qui ne vous convient pas, le conseil communal est souverain.

Pour nous c'était l'occasion de montrer qu'on était aussi attaché à faire une fête tous les trois ans au moyen d'un financement plus régulier. C'est la seule raison qui nous a poussé à procéder de cette manière, cela nous semblait être respectueux d'un certain nombre de tâches qui nous sont propres.

**M. le Président** clôt la discussion et soumet l'amendement proposé au vote de l'assemblée. C'est avec **31 contre, 27 pour et 3 abstentions** que l'amendement de Monsieur le conseiller Alexandre Goedecke est refusé.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** prie **M. Cl. Regenass** de bien vouloir donner lecture des conclusions municipales :

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis N° 15 de la Municipalité du 26 août 2002,  
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à organiser en 2003 des festivités autour du Bicentenaire du Canton de Vaud avec, en particulier, la mise sur pied d'une fête interculturelle.
2. **Octroie** à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 75'000.--. Cette dépense sera financée par le compte 111.3653 - Subvention «Association Renens Carrefour du Monde».
3. **Autorise** la Municipalité à porter au budget de fonctionnement, chaque année, un montant de Fr. 25'000.-- pour une fête trisannuelle. Il sera enregistré dans le compte 111.3653 - Subvention «Association Renens Carrefour du Monde», dès 2004.

**M. le Président** soumet les conclusions municipales au vote de l'assemblée ; elles sont acceptées à une large majorité des membres présents.

## 8. Préavis No 16 :

**Arrêté d'imposition 2003.**

**M. René Jaquier, président-rapporteur.**

**M. R. Jaquier** (rad.), président-rapporteur de la commission des finances chargée de l'étude du préavis No 16 donne lecture du rapport de la commission :

La commission des finances, chargée d'étudier le préavis précité, s'est réunie le 3 septembre 2002 et suite à diverses interventions lors de la discussion préalable, le 19 septembre 2002 dans les locaux de la bourse communale.

Elle était composée des commissaires suivants : Mesdames V. Berseth-Hadeg, G. Finger et Messieurs V. Keller, Ch. Kocher, P. Montemari, J.-D. Roulier, W. Siegrist, G. Siegrist, G. Stöckli et R. Jaquier, président-rapporteur.

Etaient excusés à la première séance : Messieurs Ch. Kocher et J.-M. Reymond.

Etaient excusés à la deuxième séance : Messieurs V. Keller, J.-M. Reymond, W. Siegrist et G. Stöckli.

Lors des deux séances, le préavis nous a été présenté et commenté par Messieurs J.-J. Ambresin, conseiller municipal et D. Kohli, boursier communal, que nous remercions pour leurs explications.

Le préavis No 51 du 25 septembre 2000 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2001-2002 arrivant à échéance, la Municipalité soumet à la commission des finances un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2003. En effet, vu les incertitudes que sont les mesures envisagées par l'Etat de Vaud (Etagom, taxation annuelle, police 2000) et les conséquences qui en résultera sur le taux fiscal cantonal et sur les taux fiscaux des communes, la Municipalité a opté pour un arrêté d'imposition d'une année seulement. Cette incertitude voudrait que l'on garde le statu quo, selon certains commissaires, demande d'amendement avancée mais repoussée par la majorité des commissaires. De ce fait, selon la résolution de la Municipalité, désireuse de matérialiser par un geste concret notre volonté de redresser la situation, la commission prend en compte que le taux d'imposition reste à 104 % et que le taux de l'impôt foncier passe de 1,2 % à 1,4 %. Cette dernière résolution n'est pas du goût de quelques commissaires. Pour les autres points de l'arrêté d'imposition, ils ne suscitent pas de grands débats.

- A la première séance et après discussion générale, les conclusions du présent préavis ont été soumises au vote des commissaires. Il en a résulté la décision suivante : pour l'arrêté d'imposition 2003 - **3 "oui" , 3 "non" et deux abstentions.**
- La seconde séance a permis aux représentants de la Municipalité de reprendre les arguments qui ont permis de présenter ce préavis au Conseil communal. Soit ceux qui ont déjà été énumérés dans le résumé de la première séance, une discussion générale s'est développée notamment sur les possibilités d'influencer les dépenses du ménage communal, ceci sans grand résultat. Suite à ces réflexions, les commissaires ont procédé au vote : **par 4 voix "pour", une voix "contre" et une abstention**, la commission des finances vous invite à accepter les conclusions du préavis No 16.
- En réponse à la question de Monsieur le conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz, page 25 du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 septembre 2002, je peux, après renseignements pris, répondre de la manière suivante : l'Etat de Vaud est actuellement en période de simulation en principe sur les résultats de l'année 2002. Il n'y a pas encore de mode de calcul précis et définitif. Le mode de calcul à appliquer n'est pas encore connu et le Grand Conseil devra certainement se prononcer sur ce sujet.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. W. Siegrist** (lib.) : Au nom du groupe libéral, le préavis sur l'arrêté d'imposition que nous allons voter ce soir doit être amendé afin que le statu quo soit maintenu.

En effet, rappelez-vous que le budget 2002 n'a été adopté qu'en janvier plutôt qu'en fin d'année 2001, car plusieurs d'entre-nous estimaient que ce budget était trop déficitaire et

qu'il n'y avait pas de réelle volonté de la part de notre Municipalité pour stopper l'augmentation de notre endettement.

La commission des finances avait demandé à la Municipalité de montrer des signes clairs de redressement de la situation financière afin que notre conseil puisse adhérer au budget 2002. Hélas, comme d'habitude lorsque le conseil ne pense pas comme la Municipalité, on s'est heurté à une résistance au changement. Plutôt que de revoir le budget et surtout le plan des investissements, notre Municipalité n'a rien trouvé de mieux que de mener une concertation auprès des partis politiques, des sociétés, voire de la population.

Cette concertation tout azimut n'a pas apporté d'idées novatrices, car il faut l'admettre, les membres du conseil n'ont pas les mêmes connaissances ou accès à l'information, comme l'ont les municipaux.

Aujourd'hui, nous constatons que la première mesure concrète n'est pas une mesure d'économie, mais une augmentation de l'impôt foncier où tout le monde donne et a déjà donné. Ainsi, s'il est vrai que c'est une mesure qui permet de taxer des contribuables (propriétaires d'immeuble sur la commune) qui ne paient autrement pas ou peu d'impôts à Renens, c'est une mesure qui ressemble à un emplâtre sur une jambe de bois.

Le programme de législature prévoit l'encouragement à l'implantation de nouvelles sociétés ou contribuables sur notre commune. Même si l'augmentation de l'impôt foncier peut paraître modeste, cette mesure sera répercutée sur les loyers et n'encourage pas l'implantation de futurs contribuables.

Etant donné qu'EtaCom n'a pas encore déployé tous ses effets, qu'un report des charges sur le canton est envisagé, il est prématuré de vouloir changer l'arrêté d'imposition. C'est d'ailleurs pour cela que l'arrêté d'imposition qui vous est proposé ce soir ne porte que sur la seule et unique année 2003.

Au vu des incertitudes quant aux charges futures transférées au canton, des effets complets d'EtaCom, et dans le but réel d'encourager l'implantation de nouveaux contribuables à Renens, conformément au programme de législature édicté par notre Municipalité, le groupe libéral propose de maintenir le statu quo et l'impôt foncier doit rester à 1,2 o/oo.

**M. J.-J. Aegerter (lib.) :** J'aimerais déposer ce soir deux amendements au point 8 de l'arrêté d'imposition, à l'alinéa B. Il s'agit de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe descendante pour le premier et entre époux pour le second.

Il n'est certainement pas nécessaire de vous rappeler combien ces impôts sont iniques et inacceptables. En particulier entre conjoints. Il est réellement injuste que le survivant d'un couple doive payer à l'Etat un montant calculé sur la fortune accumulée en commun. Cela touche tout particulièrement tous ceux qui possèdent leur logement (pour rappel : celui-ci compte dans l'évaluation de la fortune).

Aussi pour les descendants directs l'impôt pose de réels problèmes, par exemple, lors de la transmission de l'entreprise familiale, du domaine d'un paysan ou du logement. Le budget communal ne doit pas fonctionner sur un impôt aléatoire mais par contre garder les contribuables dans notre commune (par exemple, en construisant des logements sur le terrain de l'usine Fly), mais surtout de ne pas les charger d'impôt injuste.

Le canton de Neuchâtel vient de supprimer la double imposition du vivant et du vif, seulement les cantons de Genève, Vaud, Jura et Grisons taxent les successions héritées par les époux.

Si cet impôt est en sursis au niveau cantonal, dans l'attente de la votation que le Conseil d'Etat doit organiser suite au dépôt d'une initiative signée par 30'000 vaudois, nous pouvons faire un geste pour la population de notre commune de Renens et supprimer aujourd'hui déjà ces injustices pour la part qui est de notre ressort en tant que Conseil Communal. Ceci pour éviter l'émigration de contribuables et rendre notre commune attractive et ainsi augmenter le volume des rentrées fiscales.

Je propose donc d'inscrire au point 8, alinéa B, **zéro centime » en ligne descendante »** et **zéro centime » entre époux »** et je dépose l'amendement écrit sur le bureau du Conseil. Je vous remercie de votre attention.

**M. A. Goedecke** (rad.) : Le peuple Renanais a dit Non à l'augmentation de l'impôt foncier il y a 4 ou 5 ans suite à un référendum; malgré cette décision notre Municipalité a enfreint deux ans plus tard la volonté populaire en augmentant le taux d'impôt foncier de 1% à 1,2 % et aujourd'hui pour 2003 en portant ce taux à 1.4 %, ne pensez-vous pas que le citoyen qui dit: "on a beau aller voter ils font ce qu'ils veulent et s'en foutent pas mal de la volonté du peuple...". Oui, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, ces citoyens ont parfaitement raison, vous passez outre cette volonté populaire par l'application de tous ces trucs et combines qui vous permettent juridiquement de parvenir à vos fins.

Nous vivons une crise du logement sans précédent ! A ceux qui ne trouvent pas à se loger je dis: "Vous devez vous unir et faire en sorte que l'accession à la propriété du logement se démocratise", en supprimant notamment toutes ces charges liées à la propriété immobilière, car c'est le seul moyen de relancer la construction en fournissant d'ailleurs indirectement du travail, avec réduction du chômage...., nous savons bien que tous les systèmes d'aide au logement par des fonds publics vont périlcliter et surtout sont une relance factice de l'économie et non favorable à long terme, à celui qui y a fait appel.

Les différentes charges touchant la propriété immobilière influençant les impôts des contribuables sont:

- les estimations fiscales qui dépassent souvent la valeur vénale (révision 94-95) ;
- l'impôt sur la fortune qui bénéficie dès cette année du 100% de l'estimation fiscale des immeubles, alors qu'antérieurement seul le 80% était touché ;
- la valeur locative qui est une moyenne entre la valeur fiscale et la valeur de rendement ;
- les droits de mutation qui n'ont pas évolué à la baisse contrairement à d'autres cantons; en effet depuis les années 60 il représente le 3.3% des prix d'achat, alors que les immeubles ont décuplé de prix en raison de la perte de valeur de l'argent ;
- l'impôt sur les bénéfices des sociétés comprenant des immeubles ;
- les taxes de tous genres souvent encore basées sur les estimations fiscales.

La liste serait encore bien plus longue, mais je ne saurais m'y attarder maintenant, tenant compte des précisions déjà développées antérieurement devant ce conseil, je rappelle qu'il est totalement arbitraire de pénaliser à nouveau cette classe de la population, qui a fait un effort pour bénéficier d'un logement, qui souvent dans cette période intermédiaire entre 1990 et 2015 ne dispose pas d'un 2ème pilier suffisant et doit vivre avec sa retraite AVS et ses petites économies, dorénavant en hypothéquant son immeuble pour vivre.

Notre Municipalité va dans le droit chemin de ceux qui ont travaillé des mois durant avec des salaires faramineux pour nous concocter un futur texte de loi pour l'assurance maladie, une fois de plus les personnes âgées, en particulier durant cette période intermédiaire jusqu'en 2015, devront payer plus de cotisations que les autres.

Depuis bientôt une quinzaine d'années, nous vous demandons de diminuer les dépenses de manière drastique et vous continuez votre bonhomme de chemin en ignorant les exigences de réorganisation complète de vos services dans le cadre de l'ouest lausannois en particulier; en effet tant de tâches pourraient être solutionnées à moindre coût, mais vous voulez absolument maintenir votre indépendance, quel que soit le coût et tant pis si les anciens chauffeurs des TL, mécaniciens, infirmiers, collaborateurs de la Commune et autres travailleurs indépendants ou non, qui n'avaient que très peu cotisé en second pilier au courant des années 60 à 85, soient contraints d'abandonner leur logement, où ils avaient investi toutes leurs économies et qui était une de leur raison de vivre: leur passion. Cela suffit au niveau des inégalités de traitement, ma remarque est un cri d'alarme pour cette partie de notre population. Je recommande donc aux membres du Conseil communal de refuser l'arrêté d'imposition 2003.

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Lors de notre dernière séance du Conseil communal du 5 septembre dernier, lors de la discussion préalable, je disais, en parlant de l'augmentation de l'impôt foncier : " Cependant, si cette mesure permet de prendre un peu plus d'argent auprès de contribuables qui en paient relativement peu, je pense principalement aux sociétés qui déclarent peu ou pas de bénéfice, elle pénalise, dans certains cas lourdement de modestes propriétaires qui, dans bien des cas, ont économisé sou pas sou, année après année pour pouvoir s'offrir leur bien immobilier, le fameux "mon chez moi".

Pensez à eux devrait nous inciter à dire qu'une augmentation du taux de l'impôt foncier ne doit pas se concevoir sans une baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Je propose donc, à la commission des finances chargée de l'étude de ce préavis No 16, d'analyser dans quelle mesure une telle réflexion peut se traduire concrètement."

Dans les conclusions qui vous ont été lues tout à l'heure, il n'y a aucune allusion à ma demande, ce que, bien entendu, je ne puis que regretter. Dans ces conditions, au nom du groupe radical, je me dois de vous inviter à refuser l'arrêté d'imposition 2003 tel que présenté.

**M. J. Depallens** (F.r.) : J'aimerais intervenir sur deux points qui ont été soulevés par le parti libéral et M. A. Goedecke.

La première chose c'est le souci légitime de baisser les charges, les dépenses s'il s'agit de dépenses de fonctionnement, de rationaliser - je pense qu'on attend des propositions concrètes, mais je crois qu'il n'y a personne dans ce conseil qui va s'opposer à une rationalisation des coûts de travail. Par contre, j'aimerais rappeler que tous les partis confondus libéral, radical, Ar-en-Ciel, socialiste et popiste ont souligné la nécessité d'équipements urgents dans la commune : par exemple, l'engagement de 5 policiers supplémentaires, sans la moindre opposition de la commission des finances pour essayer de limiter une augmentation très forte du budget de fonctionnement, alors qu'il y avait des propositions de nommer un éducateur de rue à la place de trois policiers et cela n'a pas été fait. C'est l'une des plus grandes dépenses de cette année. Il n'y a pas eu la moindre protestation à ce moment-là par rapport à cette responsabilité sur le budget et ménage communal.

Je rappelle également que Renens souffre d'un déficit d'infrastructure de base pour l'enfance, notamment les écoles et je crois aussi que tous les partis ont en pris conscience au cours de la législature précédente avec un accord pour faire un certain nombre de choses. J'ai lu dans le quotidien "24 Heures" que le quartier de Bellevaux, à Lausanne, qui compte 4'500 habitants, se dote d'une bibliothèque de bon niveau, alors qu'à Renens on a 18'000 habitants et il y a une seule bibliothèque. Plusieurs partis réclament au moins une deuxième bibliothèque au sud des voies. Concernant la saga du réfectoire, on est obligé de loger provisoirement dans une Buvette d'un centre sportif (FC Renens) une quarantaine d'écoliers (selon les inscriptions à venir). Ce sont donc des mesures de bricolage que nous sommes d'accord de faire - le conseil communal a pris la décision de le faire - mais il faudrait se rappeler la nécessité de prévoir pour la petite enfance des installations dignes d'une commune de 18'000 habitants qui a une forte proportion d'enfants.

Je termine sur la belle envolée qui m'a arraché des sanglots tout à l'heure de M. Goedecke concernant l'accession facilitée au logement. Si M. Goedecke veut d'une part développer une motion sur les HLM pour les personnes qui ont peu de revenus et qui veulent avoir des loyers modérés sur Renens, je pense qu'on va le suivre... par contre, je crie que c'est un peu déplacé pour deux raisons de parler de l'étranglement de l'accès à la propriété pour une augmentation de Fr. 20.- d'impôt supplémentaire par année pour Fr. 100'000.- de valeur locative. Donc une propriété ou un appartement à Fr. 500'000.- suppose une augmentation de Fr. 100.- par année d'impôt. Je ne crois pas qu'avec une telle augmentation, on puisse étouffer l'accès à la propriété !

D'autre part, en reprenant encore l'exemple cité de Fr. 500'000.- pour l'achat d'un appartement : sur cette somme, il y a environ Fr. 25'000.-- d'honoraires de notaires ! Alors si M. Goedecke et sa corporation veulent baisser volontairement ce montant à des proportions raisonnables, je salue cette initiative et cela permettra de moins étrangler l'accès à la propriété.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : Je constate qu'il y a des partis qui consacrent la moitié de leur énergie à dire "le déficit est trop élevé" et l'autre moitié à dire "les recettes sont trop élevées" !

On pourrait imaginer de concilier les deux en diminuant les dépenses, mais ces partis ne proposent rien de précis, ce qui veut dire qu'ils ne voient pas comment faire ces diminutions.

A part ça, il y a d'autres choses qui m'ont quand même surpris, par exemple la baisse de l'impôt sur les successions pour attirer les contribuables à Renens. Je me pose des questions sur les gens qui sachant que leur conjoint va bientôt mourir se dépêchent de déménager dans une autre commune, c'est une sorte d'attitude qui dans un parti comme le mien surprendrait.

Autre chose sur cet horrible impôt foncier qui, paraît-il, n'arrête pas d'augmenter. A un moment donné non seulement les taxes sur les immeubles ont cessé d'augmenter, mais elles ont même fortement diminué. En effet, puisqu'on fait allusion au référendum qui a eu lieu il y a quelques années, il avait été lancé contre la hausse simultanée de l'impôt foncier et d'une autre taxe qui touchait également les immeubles, mais servait à financer le service du feu.

Cette autre taxe a disparu depuis, le canton a dit qu'on n'avait plus le droit de la percevoir. Ce qui fait que même avec l'actuelle augmentation de l'impôt foncier, on est encore bien en-dessous de ce qui était perçu sur les immeubles à l'époque !

**M. J.-F. Clément** (soc.) : La situation financière de notre commune présente un important déficit, chacun le sait. La consultation menée par la Municipalité n'a pas apporté de solution miracle. Un autre facteur qui nous pénalise maintenant est le processus EtaCom qui est en cours. Lorsqu'il sera pleinement réalisé, nous serons mieux à même d'en évaluer l'impact réel sur les finances de la commune.

Actuellement deux moyens seulement permettent d'améliorer nos finances, c'est la réduction des dépenses ou l'augmentation des revenus.

Notre groupe est clairement en faveur du maintien des prestations et propose donc d'augmenter les ressources.

J'aimerais revenir également sur le montant dont il est question actuellement. J'ai fait le calcul : pour une maison de Fr. 500'000.-, cela fait une hausse annuelle de Fr. 100.-, soit environ Fr. 8.50 par mois !

Il est temps pour nous de mettre en œuvre notre volonté sous l'énoncé de participer à l'amélioration des finances communales et qu'il est temps de passer de la parole aux actes, de faits responsables et donc d'accepter la hausse de certains points de l'arrêté d'imposition pour l'année 2003

Le groupe socialiste de Renens soutient cette proposition municipale à savoir l'augmentation de l'impôt foncier et vous invite à en faire de même.

**M. E. Roscigno** (soc.) estime que c'est un retour sur investissement que l'on va demander concernant l'augmentation de l'impôt foncier. En effet, cette augmentation de Fr. 100.-- pour les propriétaires comme lui doit plus être considérée comme un retour sur "sentiment" que sur "investissement".

Il ne faut pas oublier que notre commune offre de nombreuses prestations à sa population. Cette augmentation de l'impôt foncier se retrouvera donc certainement dans diverses prestations futures, telles que : bibliothèque, fête interculturelle, etc...  
En résumé, pour le bien-être de tous, il invite les membres du Conseil communal à accepter les conclusions municipales telles que présentées.

**M. A. Goedecke** (rad.) : Je souhaite répondre à M. Depallens, en effet selon ses dires, avec mes Fr. 25'000.- par villas, imaginons que j'en vende 50 par année, il y a longtemps que je serais à la retraite ! M. Depallens, je crois que vous avez très mal choisi votre notaire, ou vous n'y comprenez rien du tout !

En effet : pour une vente à Fr. 500'000.-, le notaire a droit à des émoluments de l'ordre de 3'000.- à Fr. 3'500.-. Le reste auquel vous faites allusion, c'est effectivement les impôts dus au canton et à la commune que l'on retient à la vente et qui s'élèvent à environ Fr. 18'000.--. Je le répète, on paie 3,3 % et les acheteurs nous déposent à cet effet 5 % lors de leur achat, pour avoir une sécurité sur le paiement des impôts.

En ce qui concerne le montant de Fr. 100.-, je ne vous suis pas du tout, parce qu'en réalité le problème de l'impôt foncier par l'arrêté d'imposition c'est d'abord en 1999 avec une augmentation de Fr. 100.- et aujourd'hui, pour 2003, une nouvelle augmentation de Fr. 100.-- ; mais, n'oublions pas l'impôt sur la fortune, l'assurance incendie du propriétaire, etc...

Je vous assure que le petit propriétaire qui n'a que Fr. 24'000.-- d'AVS, peut-être un petit peu plus, mettons quelques milliers de francs en plus..., je parle bien de cette tranche de nos contribuables, et non de nous, qui sommes encore en activité ; en effet, vous parlez comme tous les gens qui actuellement ont des revenus de Fr. 60'000.- à Fr. 80'000.-. Il y a énormément de gens parmi nous qui sont à Fr. 24'000.- ou un peu plus, en particulier ceux qui ont cessé de travailler en 1985-1990, c'est à ceux-ci auxquels je fais allusion et c'est là que vous ne comprenez pas ! Quand on a Fr. 36'000.-- par année, que l'on a tout payé... vos fameux Fr. 200.- qui se rajoutent à tout ce qu'ils ont à assumer pour leur petite villa, Mesdames et Messieurs, cela les oblige à la vendre ou à l'hypothéquer.

**Mme S. Sisto-Zoller** (F.r.) : Je m'énerve un peu quand j'entends un représentant du parti libéral défendre les propriétaires à la retraite qui ont des petits revenus. Pour quelle(s) raison(s) ? Simplement, parce que la loi sur les prestations complémentaires a changé.

En tant que députée, j'ai maintes fois demandé l'appui de ce groupement politique au Grand Conseil, en demandant de garder une plus grande franchise sur la valeur de leur immeuble pour calculer la prestation complémentaire ; malheureusement, les représentants libéraux ne m'ont pas soutenue !

Dans un sens, on dit défendre les petits retraités - ceux qui peuvent demander une prestations complémentaire - et d'autre part, on diminue la part en franchise sur la valeur de leur immeuble et cela leur fait soit perdre le droit aux prestations complémentaires, soit les faire diminuer.

Vous avez donc un double langage qui m'agace : vous nous faites "pleurer sur le sort des retraités, moi je pense que ce ne sont pas vos propos, vos propos sont de nous faire pleurer sur le sort des propriétaires qui effectivement paieront un montant de Fr. 200.- ou Fr. 300.- d'impôt foncier de plus par année, mais peut-être peuvent-ils se le payer !

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Plusieurs de mes estimés confrères ont dit, si je les ai bien entendus que Fr. 100.-- par année finalement c'était vraiment pas grand chose !

Alors, moi je suis partiellement d'accord avec eux, spécialement lorsque l'on regarde par exemple - vous l'avez certainement reçu hier ou avant-hier dans votre boîte-aux-lettres - la facture de Bilag, la taxe pour regarder la télévision, c'est Fr. 108.- par trimestre ; il n'y a pas grand monde qui ne paie pas cette taxe, encore que dernièrement un certain nombre de personnes en ont été exonérées.

Lorsque l'on pose une question, on m'a toujours dit que l'on n'était pas mal poli, mais simplement curieux ; alors moi, je suis curieux et je pose une question :

- Fr. 100.- pour l'impôt foncier pourquoi pas oui ? et Fr. 100.- pour la taxe poubelle pourquoi non ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. J.-J. Aegerter** (lib.) : Pour répondre à M. Leyvraz, un couple de 30 ans de vie commune, qui a construit un patrimoine, où Madame a effectivement participé à cette construction... si vous pensez que c'est normal qu'ils doivent être imposés sur une somme qui est imposée trois fois... tant mieux pour vous M. Leyvraz !

Néanmoins, je vous prierai d'examiner les chiffres, car vous le savez fort bien que l'évasion fiscale existe du côté du Valais ... !

**M. J.-F. Clément** (soc.) : Je trouve que le débat prend un tour surprenant. J'aimerais rappeler que notre commune a des charges sociales très élevées parce qu'on héberge beaucoup de personnes avec des revenus précaires et des situations très difficiles. On l'a dit, on tient aux prestations offertes, si on devait mettre dans une balance le nombre de gens qu'on aide en prélevant l'impôt et le système même de l'impôt que vous semblez remettre en question, je pense que l'un dans l'autre, on va dans le sens du bonheur d'un maximum de gens si cela est le cas.

De mettre en doute les système de l'impôt n'a pas lieu d'être dans cette discussion.

**M. M. Christinat** (soc.) : Pour celles et ceux qui nous disent "il faut baisser le chiffre des recettes", je leur demande où sont les propositions de diminutions des prestations ?

Est-ce le bon moment de supprimer Fr. 100'000.- à Fr. 200'000.- de cet impôt sur les successions - cette année, il y a Fr. 600'000.-- au budget ?

A mes amis Messieurs A. Goedecke et Ch. Widmer, venez encore une fois à la tribune nous expliquer comment un propriétaire de villa, qui a bien économisé toute sa vie, qui est à la retraite - c'est vous qui l'avez dit - soit obligé d'hypothéquer sa maison pour Fr. 100.- d'impôt foncier !

Dites-nous quelle banque - que vous dirigez en général, il n'en existe qu'une seule socialiste en Suisse - entrera en matière, sans trop rigoler, quand on viendra demander " j'aimerais hypothéquer ma maison parce que je dois payer Fr. 100.- de plus par année pour l'impôt foncier ?

Il faut que la population l'entende et le sache ce soir, ce n'est pas sérieux !

Je vous l'ai déjà dit Monsieur Goedecke et je n'ai toujours pas les résultats, je vous avais demandé d'être honnête avec vous-même et d'organiser une collecte parmi votre corps de métier. J'attends toujours, cela pourrait aider les gens qui ne peuvent pas payer Fr. 100.- supplémentaires par année !

Mesdames et Messieurs assez joué, restons politiquement corrects tous et votons ce qui est politiquement possible dans la situation politique et financière de Renens.

Je vous invite bien entendu à voter cette augmentation de l'impôt foncier.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : Je trouve que c'est une liberté enviable de pouvoir discuter du montant de nos divers impôts et taxes. Il y a une commune voisine - Chavannes-près-Renens - qui n'a plus cette liberté, car elle est mise sous contrôle. Or, avec certains partis qui font tout pour augmenter encore le déficit de notre commune, on risque d'en arriver à ça, c'est-à-dire à être s de se taire sur toutes les questions importantes, fiscales et autres.

**M. A. Goedecke** (rad.) : Avec l'attaque de M. Christinat, je ne peux m'abstenir... je répète que M. Christinat, comme beaucoup d'entre-vous, êtes en pleine période d'activité à plein rendement. Vous touchez des salaires, j'imagine que pour quelqu'un de la "grande Régie bernoise" le revenu se situe au minimum entre Fr. 6'000.--/8'000.-- par mois... Pour vous une somme de Fr. 100.--, ce n'est rien du tout !

Venons-en à l'exemple que j'ai cité précédemment, faites donc le calcul pour un montant de revenu Fr. 30'000.- : Fr. 4'000.-/année pour l'assurance maladie, Fr. 4'000.-/an pour les charges d'immeuble et les intérêts hypothécaires, en moyenne environ Fr. 12'000.- et que vous reste-t-il quand vous aurez payé vos impôts sur Fr. 30'000.- à Fr. 36'000.- de revenu, Fr. 48'000.- à cause de l'impôt locatif, vous comprendrez alors que ce montant de Fr. 100.- conduit ces personnes à ne pas pouvoir s'acheter ce qu'ils veulent quand ils entrent dans un centre commercial !

M. Leyvraz disait tout à l'heure quelque chose au sujet de diminution de rendement, rappelez-vous que nous avons demandé de ne pas payer l'intégralité de la facture des TL et c'est un million de plus pour la commune cette année et c'est là que le bât blesse !

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Je croyais, mais je me suis trompé et je crois que je me trompe depuis quelques années déjà ; eh oui, je croyais que cette tribune n'était pas le lieu où l'on faisait des attaques personnelles dirigées contre l'un ou l'autre des membres de ce Conseil.

M. Christinat depuis quelques temps se permet d'attaquer systématiquement les uns ou les autres, plutôt d'un côté que de l'autre, il est bien clair !

Mais moi, M. Christinat, j'en ai marre... vous m'avez cité quand vous avez parlé de l'affaire de taux d'intérêts hypothécaires, respectivement des hypothèques - j'ai ici le texte de ma première intervention et dans le seconde qui sera portée au procès-verbal de la séance de ce soir, il n'y aura jamais dans mes propos le mot "hypothécaire" ou "hypothèque" pour une raison très simple : je ne les ai tout simplement pas prononcé !

Alors, la prochaine fois, faites davantage appel à votre mémoire et moins à votre arrogance, je vous prie.

**M. G. Stöckli** (soc.) : Je constate que la discussion qui a lieu sur cet arrêté d'imposition s'est presque entièrement focalisée sur la question de l'augmentation du taux de l'impôt foncier.

Puis, il me semble que nous oublions une proposition, un amendement déposé par monsieur le conseiller communal Jean-Jacques Aegerter, qui me paraît des plus dangereux, dans la mesure où s'il était accepté, il finirait par aggraver encore la situation financière de notre commune qui n'est pas merveilleuse !

J'attire votre attention, il n'y a pas de chiffres qui ont été fixés, on veut prendre de vitesse une éventuelle décision du peuple vaudois en 2004, sans que l'on nous dise finalement que les conséquences d'un vote positif seraient d'enlever quelques centaines de milliers de francs à une caisse communale qui n'en a pas beaucoup !

Je vous demande donc de faire attention à cette partie-là de nos discussions et vous encourage à refuser l'amendement proposé.

**M. J.-J. Ambresin**, conseiller municipal : Tout d'abord au nom de la Municipalité, je remercie les personnes qui ont animé ce débat et j'emploie le verbe "animer" à dessein, parce qu'on peut peut-être se réjouir qu'habituellement les choses ronronnent, il n'est pas nécessaire non plus que nous nous étripions, mais un bon débat politique de temps en temps je pense ne fait pas de mal !

On m'a bien soufflé d'être concis, vous comprendrez donc que je ne m'étendrai pas trop à remercier, mais je remercie quand même ceux qui ont soutenu les propositions municipales et je m'arrêterai un peu plus à ceux qui les ont combattues.

Tout d'abord pour dire qu'il est normal que chacun joue son jeu. La Municipalité aurait été très étonnée que certains n'interviennent pas dans le débat. Toutefois, il faudrait éviter certaines affirmations - permettez-moi l'adjectif - "gratuites". Dire que la Municipalité n'a aucune volonté d'économiser, ce n'est pas vrai. Depuis plusieurs années vous pouvez lire dans les comptes que les charges sont maîtrisées, vous en aurez encore la confirmation avec

le budget 2003. En revanche, il y a des dépenses exogènes, des dépenses qui viennent de l'extérieur et sur lesquelles la Municipalité n'a pas de prise.

Je note, avec plaisir, que certains représentants du parti libéral se soucient des locataires. Il est toujours bon d'avoir des alliés, même là où on n'allait pas forcément les chercher ! Il se trouve que la Municipalité s'est renseignée pour savoir quelle serait l'incidence sur les loyers de la proposition qui est faite au sujet de l'impôt foncier et la réponse a été le mot "dérisoire". Il n'y a d'ailleurs pas d'exemple qu'un propriétaire ait invoqué cet argument pour augmenter les loyers. On pourrait donc avoir droit à une première, allez savoir !

M. J.-J. Aegerter a rompu une lance en faveur de l'initiative libérale pour la suppression de l'impôt sur les successions ; mais, depuis le temps que je fais de la politique, j'ai souvent entendu dire que nous allions faire fuir les bons contribuables, vaudois parfois, ou rennais comme ce soir. L'ennui c'est après coup, mais moi je m'en réjouis, on n'a jamais de statistiques, on ne vient jamais nous dire qui est parti.

M. A. Goedecke a fait allusion au refus populaire d'une augmentation datant de 1996, il a parfaitement raison. Mais je rappelle qu'en 1998, il n'y a pas eu de référendum et un conseiller qui siège encore dans cette salle, sur les bancs de droite avait dit à un ou une journaliste respecter la décision du conseil communal et par conséquent renoncer à lancer un référendum.

On s'est beaucoup apitoyé sur le sort du petit propriétaire qui a trimé toute sa vie et qu'on étranglerait avec l'augmentation de Fr. 8,33 par mois. On vous l'a déjà dit, je ne crois pas que ce soit un argument très crédible, même si nous ne nous réjouissons pas de cette augmentation, bien sûr ! Comme la Municipalité ne se réjouit pas de l'augmentation des primes d'assurance-maladie, mais ce n'est pas le lieu d'en parler ! Nous n'avons aucun pouvoir aucune influence sur ces augmentations-là.

Je terminerai par la petite intervention que j'avais préparée au nom de la Municipalité qui vous invite à voter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

Nous avons, au mois de janvier, publié une déclaration d'intention dans laquelle nous avons dit vouloir consulter entre autres les partis politiques. Si nous ne l'avions pas fait, on nous l'aurait reproché. Alors qu'on ne vienne pas aujourd'hui nous dire que nous nous sommes contentés d'une consultation au lieu de faire autre chose.

D'autre part, il n'y a aucune surprise dans les propositions municipales. Lors de l'examen des comptes 2001 et plus exactement dans le préambule de la brochure des comptes, vous avez pu lire (après que la Municipalité constatait que, dans notre contexte, les comptes 2001 étaient plutôt satisfaisants) : "Toutefois la prudence reste de mise et la Municipalité continuera à pratiquer la rigueur budgétaire qu'elle exerce déjà depuis quelques années". Cette rigueur ne peut s'exprimer que dans deux sens : des économies (nous aurons l'occasion d'en parler avec le budget 2003), mais aussi une augmentation de nos revenus, parce que, comme dit dans le préavis, il faut aussi donner un signe à nos bailleurs de fonds.

Je cite également la commission des finances qui dans son rapport disait : "Les membres de la commission s'inquiètent de l'augmentation chronique de la dette communale, il devient donc urgent de donner des signes de confiance, particulièrement auprès de nos partenaires financiers". La Municipalité va donc dans le droit fil de ces recommandations que vous avez entendues au mois de juin.

En 1998, nos emprunts à long terme étaient de 47 millions, en 1999 nous sommes passés à 49 millions, en 2000 il n'y a pas eu d'emprunt, donc sommes restés à 49 millions ; en 2001, nous avons passé à 51 millions, mais aujourd'hui 10 octobre 2002, nous sommes à 60 millions !

On pourrait nous reprocher d'avoir été passifs face à cette situation. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je dis que nous sommes responsables de la gestion de notre commune en général et de ses finances, nous tous (quelles que soient nos divergences politiques) et par conséquent, nous devons nous comporter de manière responsable. C'est pourquoi, au nom de la Municipalité, je vous invite à repousser les amendements déposés et à voter le préavis tel qu'il vous est soumis.

**M. le Président** soumet au vote de l'assemblée les amendements proposés :

1) Amendement proposé par M. W. Siegrist (lib.) concernant le statu quo de l'impôt foncier :

Résultat du vote : l'amendement est refusé à une faible majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

2) Amendement proposé par M. J.-J. Aegerter (lib.) concernant le point 8 de l'arrêté d'imposition - impôts perçus sur les successions et donations :

- En ligne directe descendante : par franc perçu par l'Etat	=	0 cts
- Entre époux : par franc perçu par l'Etat	=	0 cts

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 32 contre, 24 pour et 4 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** prie le président-rapporteur de la commission des finances de bien vouloir donner lecture des conclusions municipales :

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 16 de la Municipalité du 26 août 2002,  
Où le rapport de la Commission des finances,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### ADOPTE

l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour l'année 2003,  
tel qu'il est présenté par la Municipalité.

**M. le Président** soumet les conclusions municipales au vote de l'assemblée ; elles sont acceptées à la majorité des membres présents.

## 9. Propositions individuelles et divers.

**Mme T. Maystre (AeC)** dépose la motion pour une démocratie participative de quartier à Renens.

Renens carrefour d'idées, annonce le slogan. Et si on allait à la pêche aux idées dans les quartiers ?

Améliorer la qualité de vie à Renens ? Nos autorités et notre administration œuvrent quotidiennement pour le bien commun dans le but de rendre notre ville accueillante et attractive, et ce au travers de projets touchant tant à l'urbanisme, qu'au fonctionnement de

notre cité. Les responsables politiques ont pour tâche, en effet, d'identifier les besoins de la population et d'y répondre, dans la mesure de leurs moyens financiers.

Mais il est parfois difficile de mener ces tâches à bien, seul dans son bureau. Dans la perspective d'un développement urbain durable, qui conjugue qualité de vie et intégration au sens large des termes, le rôle des habitants est primordial : la transformation ou l'amélioration d'un quartier est un succès lorsque l'habitant s'y attache et s'y identifie. L'habitant vit son quartier au quotidien et localise les problèmes et les besoins, mais aussi les atouts. Ses préoccupations sont diverses. Citons-en quelques-unes au hasard : vie du quartier, lien piéton entre deux routes, sécurité sur le chemin de l'école, gestion des déchets, système de macarons pour faciliter le parcage des résidents, questions liées à de nouveaux projets de construction...

Pour optimiser la gestion de Renens et faire coller nos projets aux besoins des habitants, il faut les consulter et les faire participer, là où ils habitent. Des villes suisses se sont engagés dans cette voie : l'expérience bâloise avec son projet arrivé à terme, le «Werkstadt-Basel» (voir le site en allemand <http://www.werkstadt-basel.ch/>), a permis aux élus de se rapprocher de ses habitants et de leurs aspirations pour une meilleure qualité de vie. La ville était en effet confrontée à un exode urbain sapant la base financière et sociale de la ville. La Chaux-de-Fonds, avec ses forums civiques et Lausanne ont récemment adopté une démarche de type semblable. Renens a certes une autre échelle, mais l'expérience mérite d'être tentée, avec des ressources mesurées aux capacités communales.

Notre Municipalité en amorce d'ailleurs déjà la mise en pratique. En effet, d'ici peu, l'ensemble des habitants de Renens seront consultés sur le projet municipal d'aménagement de zones 30 et ce dans leurs quartiers respectifs. Cette façon transparente et ouverte de procéder devrait garantir l'appropriation du projet par les usagers et relève d'une stratégie préventive louable.

Afin de rapprocher durablement les élus de ses habitants et de s'engager plus intensément dans la démarche d'agenda 21, une systématisation de cette manière de faire doit être envisagée. Dans la foulée de cette tournée de consultations pour les zones 30, nous demandons que notre Municipalité propose des mesures coordonnées pour améliorer la participation de la population à la gestion et à la planification de l'avenir de notre ville. Et s'il fallait tester le système, nous suggérons que cette mise en place commence par un quartier pilote éloigné du centre, celui de Longemalle par exemple.

**Par la présente motion, nous lui demandons d'étudier, puis de mettre en place un système de démocratie participative à Renens.**

Cette motion a été pensée et portée par les groupes Fourmis rouges, socialiste et arc-en-ciel, représentés par Verena Berseth Hadege, Jean-Pierre Rouyet, Gilbert Stöckli et la soussignée Tinetta Maystre.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme A.-M. Depoisier** indique que la Municipalité accepte cette motion.

**M. le Président** soumet au vote la transmission de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport ; c'est à l'unanimité que cette motion sera transmise directement à la Municipalité.

**M. A. Goedecke** (rad.) présente une interpellation "**au secours de nos balayeurs de rue**" :

Notre centre ville, la gare, certains jardins publics ne sont pas respectés ce que nous ne saurions tolérer plus avant, ne serait-ce que par respect de tous ceux d'entre nous et en particulier de nos collaborateurs à la voirie, qui souhaitent et s'efforcent de maintenir notre ville "propre".

Nous avons pourtant mis en place des infrastructures permettant la récolte de tous les déchets, il est vrai que rien n'a été mis en œuvre pour récolter les crachats, "les schwimgums" et autres résidus de notre corps.

A certains endroits et pour ne citer que le passage entre les rues du Midi et de la Source sous le bâtiment BCV, il faut énormément d'aptitudes physiques pour éviter les flaques et coulées de liquide, les "chiclettes" séchées, les résidus ménagers et autres provenant de sacs à poubelles éventrés et même d'excréments peut être de chien!!!.

Si notre règlement de police prévoit d'ores et déjà à son article 87 pratiquement toutes ces infractions, ne doit-il pas être adapté à cette nouvelle formation / éducation qui consiste,

- **d'une part pour être quelqu'un d'important** de cracher n'importe où, voire de faire partie d'un groupe organisé pour apposer des tags, ou graffitis de toutes sortes,
- **d'autre part** pour une partie non négligeable de la population, d'abandonner sur la voie publique et ailleurs, des mégots, des mouchoirs en papiers, des sacs à ordures hors des jours de collecte et d'autres objets en tous genres, enfin de déplacer ou d'abandonner des caddies et autres objets encombrants etc... etc...

Ces dispositions légales existantes de devraient-elles pas faire l'objet de directives d'application pour les réprimandes, les peines en service à la communauté, par exemple au service de voirie, enfin des sanctions matérielles et autres.

Pour prévenir la répression de ces actes délictueux, notre Municipalité ne devrait-elle pas mettre en garde la population sur toute attitude dorénavant interdite à Renens et à l'extérieur pour les habitants de notre Commune, par un système de publicité systématique, par affichage et avis tous ménages, qui seraient répétés annuellement au moins, par ailleurs nos directeurs des centres d'enseignement y compris, les écoles professionnelles où se rendent nos élèves ne devraient-ils pas être approchés, afin qu'un enseignement soit prodigué dans ce sens, à l'instar de ce qui se pratique pour la circulation routière.

Une fois la population bien avertie, les enseignants orientés quant à cette attitude de comportement, la police ne devrait-elle pas intervenir, afin d'appuyer l'effort fourni, ceci en application des directives données par le dit service; ces interventions le seraient dans un premier temps surtout à titre exemplaire.

Lorsque l'on a le privilège d'assister à des matchs de football de la Coupe du Monde dans les pays d'Extrême-Orient, on apprend combien ce comportement simple des citoyens coréens et japonais permet d'éviter du travail au service de voirie, puisque chez eux aucun papier et autre objet ne traîne sur le sol...chacun collecte et dépose les déchets (les siens et ceux qu'il aperçoit), dans des poubelles qui lui sont présentées à la sortie du stade et installées un peu partout en ville et dans les centres à caractère public ou privé.

Peut-être en respectant, en s'investissant sérieusement dans le sens de cette interpellation, d'ici 10 ans nous réussirions à rejoindre le niveau éducatif des populations de ces pays d'Extrême-Orient, et aussi celui des populations d'autres pays, respectueux de leur environnement direct.

Après discussion, je recommande au Conseil de voter la résolution suivante:

**"La Municipalité met tout en œuvre, afin que Renens devienne propre, par l'effort de chacun en diminuant et en respectant ainsi le travail de notre service de voirie, et renseignera le Conseil sur ses démarches dans ce sens dans le cadre de ses communiqués mensuels écrits au législatif".**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. M. Peretten**, conseiller municipal : Croyez que je suis comme M. Goedecke, quand on passe le lundi matin ou le dimanche après-midi dans certaines rues de la Ville, c'est très décourageant pour nos balayeurs et notre service de voirie, je le reconnais volontiers. Mais, on fait tout ce qui est en notre pouvoir en nettoyant, en ajoutant des poubelles, en faisant

des campagnes d'informations dans les écoles sur les déchets, cela existe déjà chez les élèves.

La police ne peut pas être derrière chaque citoyen, mais vous "conseillères et conseillers communaux et conseillers municipaux, vous avez tous prêté un serment pour maintenir l'ordre, alors lorsque vous voyez quelqu'un qui fait quelque chose de pas bien, alors dites-le lui, cela nous aidera !

**M. Petter**, conseiller municipal : Pour la forme, je ne résiste pas à l'envie de vous lire l'article 87 cité par Monsieur le conseiller communal Alexandre Goedecke :

Il est interdit de salir la voie publique, notamment :

- 1) d'uriner et de cracher sur les trottoirs et sur les chaussées;
- 2) de jeter des débris ou autres objets quelconques y compris les ordures ménagères, sur la voie publique, dans les propriétés communales et dans les cours d'eaux;
- 3) d'y déverser des eaux souillées;
- 4) d'obstruer les bouches d'égouts;
- 5) de laver les véhicules ou autres objets sur le domaine public.

La police n'a ni les moyens, ni le temps de vérifier ou de suivre tous les citoyens, pour voir s'ils obstruent les bouches d'égouts ou bien si certains urinent sur la voie publique... Mais quoi qu'il en soit, c'est la commission de police qui inflige des sanctions, et non les policiers, aux personnes qui commettent des choses malséantes.

Le fait par exemple d'uriner sur la voie publique (en général des personnes prises de boisons au milieu de la nuit) revient à une amende qui tourne aux environs de Fr. 90.-- à Fr. 120.-- selon les circonstances. Il y a aussi les exhibitionnistes qui sont taxés différemment encore...

La police "veille au grain", mais elle ne veut ni ne peut amender les gens qui crachent par terre ou autres détails de la sorte... mais on reviendra certainement sur la question.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, propose, selon la procédure du Conseil communal, que la Municipalité réponde d'abord à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Goedecke lors de la prochaine séance et à l'issue de la discussion qui suivra la réponse, pourra intervenir le dépôt de la résolution si nécessaire.

**Mme R.-M. Prêtre** (soc.) soumet une proposition à la Municipalité :

Selon l'intervention de notre Syndique, la valorisation de la parcelle "En Bellevue" fait partie des préoccupations de notre Municipalité et un projet devrait voir le jour à moyen terme.

Avant que ne se concrétise une quelconque réalisation, je voudrais me faire l'interprète des promeneurs, de toute personne que le déplacement à pied ne rebute pas ou de ceux dont c'est le seul moyen de transport.

Mon souci est que la parcelle susmentionnée, afin de ne pas infliger d'inutiles détours aux piétons, puisse être traversée à pied du nord au sud, d'est en ouest, même lorsque des constructions auront été édifiées.

C'est pourquoi, je demande à la Municipalité d'inscrire une servitude de passage à pied sur la parcelle "En Bellevue", afin de permettre aux piétons de disposer d'un passage direct et sécurisé, en retrait du trafic motorisé.

C'est l'occasion d'appliquer une mesure concrète, peu de temps après la journée "En Ville sans ma voiture" à laquelle les Autorités ont participé et de témoigner ainsi des égards au citoyen piéton". Merci d'y contribuer.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, indique que la Municipalité prend note de la proposition, étant donné que le projet de plan de quartier qui sera préparé pour cette parcelle n'a pas été soumis au Conseil communal.

**M. J.-F. Clément** (soc.) : J'ai eu l'occasion de participer le 22 septembre dernier à la journée "en ville sans ma voiture".

J'ai beaucoup apprécié le cortège jusqu'à Lausanne où de nombreuses personnes se retrouvaient, et j'invite la Municipalité à renouveler cette initiative l'année prochaine.

**Mme K. Clerc Ulloa** (F.r.) soumet une interpellation concernant une **fontaine sur la place du Village** :

Lors du dernier conseil, j'ai émis le vœu que des bancs, des jeux d'enfants et une fontaine soient ajoutés sur la place du Village. Les bancs, qui étaient prévus avant mon intervention, ont été posés. Les jeux d'enfants posent certains problèmes, notamment de sols spéciaux, qui semblent difficiles à résoudre dans l'immédiat.

Concernant la fontaine, je comprends bien le problème du coût et trouve honorable le désir de la Municipalité de se doter d'une alimentation d'eau potable.

J'ai remarqué qu'il s'en trouvait une sur la rue du Carroz. Cette fontaine appartient apparemment au territoire communal. Toutefois, elle ne profite qu'à peu de personnes, la ruelle étant peu empruntée et la fontaine ne se trouvant sur aucune place où l'on pourrait se tenir. Je désire donc interpeller la Municipalité sur les questions suivantes :

- Serait-il envisageable de déplacer cette fontaine sur la place du Village ?
- Le coût de l'opération serait-il abordable ? - Dans ce cas, la question du coût d'une arrivée d'eau potable se trouverait résolue puisque cette eau coule déjà !
- Pourrait-on approcher les personnes avoisinantes, afin de les informer d'une telle opération et connaître leur réaction ?
- Quel est l'histoire de cette fontaine, à cet endroit-là ?

Je vous remercie de me donner une réponse sur cette proposition, qui permettrait à un maximum de personnes de profiter d'un objet qui se trouverait fort bien sur une place de village, donnant à celle-ci un aspect plus pittoresque et convivial.

**M. M. Peretten**, conseiller municipal, souhaite répondre ultérieurement à cette interpellation.

**Mme M. Bandelier** (soc.) : Certains d'entre vous se souviennent peut-être que, en son temps, je m'étais insurgée contre le nouveau concept d'affichage public que, me faisant l'écho de plusieurs citoyens, je jugeais envahissant et inesthétique.

Étant donné qu'il s'appuyait sur une négociation entre la SGA et la Municipalité et qu'il rapportait quelques cacahuètes (peanuts en français moderne) à notre commune, j'avais même eu l'audace de le ranger au chapitre de la prostitution. En vous priant d'avance d'excuser mon incorrection – mais je tiens à rester dans le ton – je constate aujourd'hui que nous nous sommes fait baiser.

Dorénavant à la botte de la SGA, il semble bien que nous ayons bâché sur deux points au moins : le rythme d'affichage et le choix des affiches. Pour ceux qui l'auraient oublié, je rappelle que certains panneaux avaient été offerts à la ville pour son usage exclusif. Placés aux endroits sensibles (devant les bâtiments communaux ou à l'entrée de la rue de la Savonnerie, par exemple), ils devaient accueillir l'offre culturelle de Renens.

Or, je viens de vivre l'expérience suivante : intéressée par le Festival sarde qui se déroulait du jeudi 19 au dimanche 23 septembre, je me rends, le mercredi, devant le panneau ad hoc pour y relever les détails du programme. L'affiche a disparu. Me serais-je trompée de date ?

Pour en avoir le cœur net, je m'adresse alors au Service de Culture-Jeunesse-Sport où j'apprends que "c'est ainsi" : la SGA change ses affiches tel jour de la semaine, que la manifestation ait déjà eu lieu ou non ! Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une affiche a été ainsi retirée de manière anticipée !

Passons au choix des affiches : Pornostar et, dans une moindre mesure, la vodka, nous agressent à chaque coin de rue et à dose maximum. Ainsi, au carrefour Savonnerie – 14-Avril, sur 4 panneaux disponibles, 2 vantaient il y a peu les charmes de ces dames. Soit un taux de 50% !

Avant-hier, lors d'un déplacement motorisé en ville de Lausanne, j'ai pris la peine de jeter un œil sur toutes les affiches que je croisais et n'en ai vu aucune qui nous invitât à ces plaisirs interlopes. Certes, cela ne signifie pas que Lausanne n'en arbore pas du tout, mais que leur présence se fait plus discrète !

En fait d'affichage public, je constate donc que Renens fait tout pour ressembler à l'image qu'en ont ceux qui ne la connaissent pas : banlieue ouvrière, donc déprimée et déprimante, donc proie désignée pour les dérives de l'alcool et du sexe. En conséquence, toute marque d'égard pour la culture ne saurait être le fait que d'un doux cinglé qui s'embarrasse de superflu. Et la boucle est bouclée...

En conclusion, je demande à la Municipalité de rediscuter avec la SGA les conditions du contrat qui les lie afin que soit pris en considération le respect dû à notre population.

**M. P. Mettraux** (rad.) : Je voudrais remercier la Municipalité de nous avoir transmis des fiches de mise à jour pour notre classeur. Si je peux me permettre un souhait, c'est que ces fiches soient datées et qu'elles soient établies dans le même ordre qu'initialement cela veut-dire dans l'ordre alphabétique pour nous permettre de nous retrouver et éventuellement retrouver la différence qu'il y a entre l'une ou l'autre version.

- Pour information : samedi 5 octobre, revue des pompiers dès 14h00 - l'exercice se déroule aux abords de l'Usine Tesa Brown & Sharpe. Dès 17h00, sur la Place de l'Hôtel-de-Ville il y aura la cérémonie des promotions par la Municipalité, avec également la participation de notre Fanfare la Clef d'Argent.

**M. le Président** remercie l'assemblée de son dévouement à la chose publique et souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23h00

Le Président :

La Secrétaire :

A. Hemma-Devries

R. Joliat